



Installation nouveau compteur Linky

Par **yan**, le **22/05/2017** à **11:01**

Bonjour à tous, rn rn J'ai reçu il y a quelques jours, un courrier de EDF m'informant de la prochaine installation du nouveau compteur communicant Linky en lieu et place de l'ancien compteur. Je suis locataire d'un appartement dans une résidence et l'accès aux compteurs se situe dans une autre entrée, donc assez éloigné de ma porte d'entrée. rn J'ai lu pas mal d'articles sur ces nouveaux compteurs et surtout beaucoup de critiques (santé, données personnelles...) rn Que pensez-vous de ce nouvel appareil qui, j'ai vu, devra être installé dans tous les foyers d'ici quelques années.? rn Puis-je refuser son installation? rn Suis-je obligé d'être averti et être présent pour l'installation? rn rn En vous remerciant pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **22/05/2017** à **11:42**

bonjour, rn les associations de consommateurs, pourtant peu suspectes de complaisance envers le distributeur historique, n'ont, après examen, émis aucune critique sérieuse envers ce compteur. rn Ces mêmes associations de consommateurs relèvent même, que ceux qui critiquent cet appareil n'apporte aucune étude sérieuse à l'appui de leurs arguments. rn le compteur appartient aux communes, autorité concédante, le concessionnaire peut changer le compteur sans votre accord si le compteur n'est pas dans votre appartement. rn vous n'avez pas besoin d'être présent puisque le compteur est dans une partie commune, il y aura simplement une coupure de courant de quelques minutes. rn pour votre information, la direction générale des collectivités locales rappelle que le déploiement des compteurs Linky est pour Enedis une obligation légale, trouvant son fondement dans la directive européenne 2009/70/CE du 13 juillet 2009, transposée en droit français dans l'article L 341-4 du Code de l'énergie. Cet article dispose en effet, dès son premier alinéa, que « les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs

permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée. »rnsalutations

Par **jodelariege**, le **22/05/2017** à **12:41**

bonjour voici mon témoignage personnel:le compteur linky a été installé chez moi il y a juste un an et cela n'a rien changé pour moi, j'ai réussi à faire des économies grâce à mon comportement plus économe mais je ne peux pas dire que cela soit grâce au nouveau compteur ;par contre je n'ai donc pas eu d'augmentation de facture à cause du compteur.pour moi c'est une opération neutre rnmême ma voisine de 87 ans ,au début inquiète ,n'y fait plus attentionrnlisez les articles concernant ce compteur sur les deux principales revues de défense de consommateur